

# Coronavirus COVID-19

## PLAN DE DÉPLOIEMENT 2020 FORMATION MASSIVE DE CHAMPIONS PCI DANS LES RI-RTF

Ce plan de déploiement est complémentaire au Plan d'action de prévention et contrôle des infections (PCI).

### Ressources ciblées

- Les ressources intermédiaires (RI) et les ressources de type familial (RTF) qui accueillent une clientèle SAPA;
- Les RI et les RTF qui accueillent un usager ou plus présentant un ou des facteurs de vulnérabilité à la COVID-19 (voir les facteurs de vulnérabilité en annexe).

### Objectif

- Structurer un réseau de personnes « Champions-PCI » ayant les connaissances requises en PCI dans chacune des RI-RTF ciblées par le Plan de déploiement PCI.
- Assurer aux ressources, ainsi qu'à leurs employés/remplaçants les conditions nécessaires pour appliquer adéquatement les normes PCI dans leurs milieux, afin d'assurer leur santé et leur sécurité ainsi que celles des usagers dans un contexte de pandémie.

### Champions PCI : balises quotidiennes et minimales<sup>1</sup> par jour, par ressource LSSSS

NOMBRE DE PLACES	NOMBRE DE CHAMPION PCI PAR QUART DE TRAVAIL	NOMBRE DE CHAMPIONS PAR JOURS (3 QUARTS DE TRAVAIL)
1 à 9	Non considéré	1
9 à 49	1	3
50 à 99	2	6
100 et +	3	9

<sup>1</sup> Il s'agit du nombre minimal de Champions PCI. Ce nombre pourrait être supérieur selon l'organisation de services de la ressource et le type de ressource.

### Champions PCI : balise quotidienne et minimale par ressource LRR

Compte-tenu que le responsable de la ressource peut être présent à toute heure de la journée, puisqu'il accueille un maximum de 9 usagers à son lieu principal de résidence, la présence d'un champion PCI formé suffit. Il doit cependant s'assurer que ses remplaçants compétents connaissent les règles PCI, afin d'assurer une prestation de services de qualité en tout temps. Ainsi, le nombre de champions PCI pourrait être supérieur selon l'organisation de services de la ressource.

## COMMUNICATION

- Informer les répondants RI-RTF cadres et professionnels des établissements du Plan de déploiement PCI
- Informer les associations/organismes représentatifs du Plan de déploiement PCI



## Sélection des Champions PCI - RI-RTF

**Désignation:** Les Champions PCI peuvent être le ou la responsable de la ressource ou bien un employé de la ressource, selon l'organisation de services.

**Rôle:** Connaissances requises en PCI, observations, interventions, recommandations, amélioration continue



## Déploiement des formations Champions PCI en RI-RTF

**Fin ciblée:** 1er septembre 2020, en priorisant les ressources accueillant un ou des usagers du programme-service SAPA ou vulnérables à la COVID-19

Gestion centralisée par le MSSS de la logistique du déploiement des formations avec l'équipe de formateurs de la Croix-Rouge

# Coronavirus COVID-19

## QUESTIONS & RÉPONSES

### 1. Quels sont le rôle, les responsabilités et la composition des équipes d'intervention PCI des établissements?

- Chaque équipe d'intervention PCI sera composée de 5 à 10 personnes issues des établissements et de différentes spécialisations (ex. : infirmière clinicienne, infirmière PCI, infirmière auxiliaire, gestionnaire, responsable de l'entretien ménager, professionnels de l'équipe interdisciplinaire). Ces équipes seront multidisciplinaires;
- Les équipes d'intervention PCI auront pour mandat de soutenir les milieux de vie dans l'application des mesures de PCI et, une fois la vague de formation massive terminée, de pérenniser le transfert des connaissances au sein des différents établissements du Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Autrement dit, leur rôle consistera entre autres à former les intervenants-formateurs, lesquels soutiendront à leur tour les champions PCI. Ils seront appelés à intervenir dans les zones chaudes ou lorsque les pratiques ne sont pas conformes à celles attendues dans les milieux de vie.

### 2. Quels seront le rôle et les responsabilités des intervenants/formateurs PCI ?

- Les intervenants/formateurs PCI seront les personnes de référence dans chaque milieu de vie pour la PCI. Ils s'assureront de procéder aux audits de qualité, veilleront au respect des mesures PCI et formeront les personnes pertinentes de leur milieu sur les mesures PCI. Ils solliciteront l'équipe d'intervention PCI au besoin.

### 3. Quels sont le rôle et les responsabilités des répondants cadres RI-RTF des établissements en lien avec le plan de déploiement – formation PCI dans les RI-RTF?

Le rôle et les responsabilités des différents acteurs concernés peuvent varier en fonction de l'organisation de services de chaque établissement. Toutefois, dans le présent contexte, les répondants cadres RI-RTF doivent principalement agir dans un rôle de soutien et d'accompagnement. Sans être exhaustif, voici quelques responsabilités qui peuvent leur revenir :

- Identifier les RI-RTF ciblées dans lesquelles il doit y avoir des champions qui suivront la formation;
- Transmettre les coordonnées des RI-RTF ciblées à l'équipe PCI et aux formateurs PCI de l'établissement;
- Transmettre l'information concernant la formation et le plan PCI aux ressources ciblées et aux intervenants impliqués auprès des RI-RTF (intervenants qualité, intervenants au suivi professionnel des usagers);
- Favoriser la participation des ressources à la formation PCI et collaborer à l'organisation des formations au besoin;
- Agir à titre de personne ressource entre l'équipe PCI de leur établissement et les directions impliqués auprès des RI-RTF afin de faciliter l'actualisation des objectifs du plan PCI, de la formation de champions et du suivi des audits relatifs à l'application des mesures PCI dans le milieu de vie.

#### 4. De quelle façon sont identifiés les champions PCI dans les ressources?

- Les Champions PCI désignés peuvent être le responsable de la ressource ou bien un employé de celle-ci, selon l'organisation de services. Le responsable de la ressource identifiera celui-ci ou ceux-ci, si requis, en fonction de critères et profil de compétences identifiés (ex. : sens de l'observation, capacité à communiquer, influence positive auprès des collègues, pratiques exemplaires, connaissance du milieu, etc.);
- L'idée est de former assez de champions PCI au sein de la ressource afin qu'idéalement ceux-ci soient présents à tous les quarts de travail, et ce, en nombre suffisant selon le nombre de places et l'organisation de services. Le champion PCI occupe ses fonctions habituelles pendant son quart de travail, mais détient les connaissances de base PCI;
- À noter que la formation n'est pas obligatoire, mais est fortement recommandée, dans l'intérêt de tous.

#### 5. Quels seront le rôle et les responsabilités des champions PCI des RI-RTF?

- Les personnes ayant suivi la formation pour être « Champions PCI » agiront comme modèle auprès des personnes présentes dans la ressource dans l'accomplissement de leurs tâches habituelles. Ils identifieront les employés ou remplaçants devant suivre la formation PCI et s'assureront qu'ils l'ont suivie. Ils observeront le respect des mesures pendant leur prestation de travail, pourraient intervenir auprès de leurs pairs. Ils pourraient également demander l'intervention de l'intervenant/formateur PCI de l'établissement responsable du milieu de vie, ou demander au responsable de la ressource de le faire, si le champion est un employé. S'il intervient, il le fait en amélioration continue et non en coercition. Ils pourront être appelés à intervenir dans les zones chaudes ou lorsque les pratiques ne sont pas conformes à celles attendues dans les ressources.

#### 6. Quel sera le contenu de la formation dispensée par la Croix-Rouge ?

- La formation des champions PCI sera dispensée par la Croix-Rouge et elle a été développée de concert entre l'organisme et le MSSS (formation continue partagée/soutien à l'autonomie des personnes âgées/santé publique);
- La formation est axée sur les connaissances de base PCI et le rôle et responsabilités du champion PCI. Capsules vidéo de 3 heures et ensuite 3 heures en présentiel.

#### 7. Quelle est la procédure de remboursement des frais liés à la formation de champions PCI RI-RTF

- Il n'y a aucun frais d'inscription pour la formation.
- Le MSSS est conscient des enjeux liés aux frais associés à la formation, notamment le remplacement et le déplacement, et travaille actuellement à la recherche d'une solution qui sera applicable rétroactivement. Les ressources qui suivent dès maintenant la formation ne seront donc pas pénalisées.

## ANNEXE

Facteurs de vulnérabilités concernant la complication à la COVID-19 :

- Personnes de 70 ans et plus
- Personnes immunosupprimées (selon l'avis de l'INESSS) :  
[https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/COVID-19/COVID-19\\_Immunosuppression.pdf](https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/COVID-19/COVID-19_Immunosuppression.pdf))
- Personnes ayant une maladie chronique, plus spécifiquement une maladie chronique non contrôlée ou compliquée assez grave pour nécessiter un suivi médical régulier ou des soins hospitaliers. (référer à la page 4 de cet avis de l'INSPQ sur les travailleurs atteints d'une maladie chronique pour plus de détails :  
[https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2967\\_protection\\_travailleurs\\_s\\_ante\\_maladies\\_chroniques.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2967_protection_travailleurs_s_ante_maladies_chroniques.pdf))
- Personnes avec une obésité importante (à titre indicatif, IMC  $\geq 40$ );
- Personnes avec une condition médicale entraînant une diminution de l'évacuation des sécrétions respiratoires ou des risques d'aspiration (ex. : un trouble cognitif, une lésion médullaire, un trouble convulsif, des troubles neuromusculaires).